



ITTO

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr.  
GENERAL

ITTC(XXIV)/16  
28 mai 1998

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

VINGT-QUATRIEME SESSION  
20-28 mai 1998  
Libreville, Gabon

### DECISION 7(XXIV)

#### COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX ET L'ORGANISATION AFRICAINE DU BOIS

Le Conseil International des Bois Tropicaux ;

Réaffirmant les objectifs généraux de l'Article premier de l'AIBT de 1994, et en particulier les paragraphes 1(a), 1(b) et 1(i);

Reconnaissant les objectifs communs à l'OIBT et à l'OAB de mettre en œuvre toutes les actions en vue de réaliser l'aménagement durable des forêts tropicales et de promouvoir le développement des transformations secondaires sur place des bois tropicaux en Afrique ;

Rappelant qu'un ensemble de politiques et actions recommandées pour promouvoir les transformations secondaires sur place avait été constitué dans le cadre de l'avant-projet PPD 11/12 (I) relatif à l'aménagement des forêts de production en Afrique financé par l'OIBT et publié en juillet 1992;

Soulignant le besoin de renforcer la coopération entre l'OIBT et l'OAB;

Décide :

1. De prier le Directeur Exécutif d'engager des consultations avec le Secrétariat Général de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) afin d'identifier les domaines, modalités et mécanismes de coopération entre l'OIBT et l'OAB;
2. D'inviter le Directeur Exécutif à faire rapport au Conseil des résultats de ces consultations lors de sa vingt-cinquième Session, en vue d'instaurer une coordination institutionnelle plus étroite entre les deux Organisations;
3. D'entériner une proposition de convoquer une Conférence conjointe OIBT/OAB sur la promotion des transformations secondaires des bois tropicaux en Afrique avant la Vingt-sixième Session du Conseil;
4. D'envisager l'approbation de cette proposition dans le cadre du Cycle des projets à la Vingt-cinquième Session du Conseil;
5. D'inviter les Membres à contribuer par le Compte Spécial au financement de cette Conférence.

\* \* \*

